



*DECISION DU PRESIDENT**DP2018-02*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,**Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu la réglementation applicable aux marchés publics,**Vu la délibération n°2017-04 du 20 mars 2017 portant délégations de compétences au Président,*

La fin d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Fauillet est fixée au 31 décembre 2018. En conséquence, il convient dès à présent de préparer le dossier de réhabilitation et de suivi post exploitation sur 30 ans du site. A cet effet, il convient de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) notamment pour l'assistance à la commission de suivi de site (CSS), la mise en œuvre de la gestion des lixiviats, la sélection d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et l'accompagnement dans les échanges avec la DREAL.

Compte tenu de l'estimation des besoins ayant conditionnée la procédure applicable, le SMICTOM LGB a demandé au cabinet IDE Environnement de lui faire une offre.

La proposition du cabinet IDE Environnement s'élève à 14 880 €HT.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide d'accepter et de signer la proposition du cabinet IDE Environnement (n° SIRET ; 381 438 076 00030) pour un montant de 14 880 €HT ;

ARTICLE 2 : Précise que le contrat a été signé le 18 avril 2018 et notifié le 24 avril 2018.

A Aiguillon, le 15 mai 2018

Le Président,

Alain LORENZELLI